

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS FESTIVALS

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉPARTEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

OBJET:

Soutien aux manifestations festivières professionnelles, regroupant des artistes français ou internationaux.

Domaines touchés par ces festivals : arts vivants (théâtre, danse, arts du cirque), arts plastiques, musique.

BENEFICIAIRES:

- associations ayant au moins un an d'existence
- communes ou regroupement de communes
- scènes nationales et théâtres missionnés

CONDITIONS DE L'AIDE:

- festivals (série de manifestations s'appuyant sur l'achat de prestations) ayant au moins deux ans d'existence
- programmation professionnelle et thématique
- un seul festival aidé par structure

MONTANT DE L'AIDE:

- En milieu urbain : 10% des coûts artistiques, (salaires, défraiements, déplacements, droits d'auteur).
-
- En milieu rural : 20 % des coûts artistiques, (salaires, défraiements, déplacements, droits d'auteur).

L'aide est plafonnée à 30.500 €.